

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** A l'ordre. Le ministre d'État (multiculturalisme) (M. Cafik) invoque le Règlement.

**M. Broadbent:** Je contesterais . . .

**M. Cafik:** Il s'agit d'un rappel au Règlement et non d'une question.

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** A l'ordre. Le député a invoqué le Règlement. Le ministre d'État chargé du multiculturalisme.

**M. Cafik:** Monsieur l'Orateur, je ne veux pas accaparer du temps de parole réservé au député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), mais selon lui j'aurais déclaré que la règle de la raison devrait remplacer la règle de droit. Si je me souviens bien du contexte dans lequel j'ai fait cette déclaration et de mes paroles, j'ai voulu dire que la règle de la raison était en fait la règle de droit. Bien des milieux juridiques ont traditionnellement défini le droit comme la règle de la raison et c'était ce dont je parlais. J'aurais cru le député assez intelligent pour savoir cela.

**Une voix:** Cela ne constitue pas un rappel au Règlement.

**M. Broadbent:** Le député a certes démontré hors de tout doute par son attitude que pour lui, la raison l'emportait sur le droit, car si jamais quelqu'un a fait une objection mal fondée, c'est bien lui. Monsieur l'Orateur, personne ne s'est mépris sur les remarques du ministre, et je ne vise pas un ministre en particulier, mais tout le cabinet—le solliciteur général (M. Blais), le premier ministre (M. Trudeau), le ministre de la Justice (M. Basford) et le ministre d'État au multiculturalisme (M. Cafik)—qui, au plus fort du débat sur les erreurs du gouvernement en matière de sécurité intérieure, a montré combien il avait peu de respect pour la primauté de la règle du droit et le peu d'importance qu'il attachait à la défense des libertés civiles. Je n'ai pas l'intention d'en faire la preuve aujourd'hui, car nous avons d'autres chats à fouetter.

J'affirme que, dans une démocratie, on montre son attachement évident aux principes de la liberté en commençant par donner l'exemple, et le gouvernement actuel ne l'a pas prouvé de façon non équivoque.

Je voudrais maintenant passer à l'autre partie de la motion qui traite surtout des pays du bloc soviétique. Monsieur l'Orateur, j'aborderai à la fin de mon intervention ce que je considère comme de graves atteintes portées par un État à la liberté d'autres pays. L'une des choses que nous pouvons et devrions faire de temps à autre, non pas dans un esprit de pharisaïsme mais, espérons-le, par suite de notre engagement à défendre le concept séculaire de la liberté humaine, c'est de rendre témoignage de ce qui se passe véritablement dans les autres pays du monde.

• (1642)

Quand il est question de liberté, on ne devrait pas se contenter de faire des discours politiques pour se donner bonne conscience. Les leaders du monde, chefs d'État, premiers ministres et autres responsables ont de temps à autre l'obligation—comme l'a démontré, je crois, le président Carter ces deux dernières années—de s'exprimer sans détours sur l'état

### *Droits de la personne*

des libertés à l'extérieur des frontières de leur propre pays, d'en dénoncer résolument les violations, de manifester une sympathie évidente pour les citoyens d'autres pays et de dire qu'il faudrait remédier à la situation.

Il ne fait aucun doute pour moi que les pays du bloc soviétique ont gravement violé les accords d'Helsinki qu'avaient ratifiés il y a trois ans 35 chefs d'État. La révolution russe survenue à la fin de la Première Guerre mondiale avait fait naître au début les plus grands espoirs d'émancipation pour les gens de cette partie du monde. Mais depuis Lénine, nous avons vu à l'œuvre un régime qui a imposé un ensemble de pratiques bureaucratiques—pour utiliser un euphémisme—probablement les plus restrictives et coercitives jamais vues pour priver les hommes de leurs libertés.

L'œuvre de Soljenitsyne en apporte un témoignage éclatant, et on a récemment eu des preuves flagrantes et inquiétantes que l'on utilise et pervertit encore aujourd'hui en Union soviétique la psychiatrie pour assimiler à de la schizophrénie le mécontentement et la critique à l'égard du régime soviétique. Des soi-disant psychiatres, en Union soviétique, s'y adonnent activement. Il est clair que c'est un abus flagrant des principes de la médecine, si jamais il en fût, monsieur l'Orateur.

En Union soviétique, on persiste à réprimer systématiquement les minorités culturelles. Les Ukrainiens ressortent, peut-être, au Canada, comme le groupe le plus nombreux. Bien des députés ont été mêlés à des cas individuels d'hommes ou de femmes qui ont osé se prononcer en faveur du droit de faire ressortir leur culture distincte, leur propre identité au sein du bloc soviétique. Le cas de Valentyn Moroz en est un exemple notoire, mais il s'en trouve bien d'autres. En réalité, l'Union soviétique, avant comme après les accords d'Helsinki, viole les droits de la personne d'une façon inacceptable pour les hommes et les femmes de partout qui croient dans les principes de la liberté.

Dans le contexte de la motion à l'étude, je veux faire ce qu'à mon avis tout homme politique en société libre devrait faire de temps à autre, soit parler d'un cas particulier qui prouve la perversion des principes de la liberté de l'homme. Dans ce cas-ci, je veux parler de ce beau pays, emballant et créateur, d'une part, mais triste et profondément bouleversant d'autre part, la Tchécoslovaquie.

Peu de pays à notre époque ont eu la chance de voir s'épanouir la liberté à tous les égards, y compris celui de l'égalité entre hommes, plus que la Tchécoslovaquie. C'est un petit pays au cœur de l'Europe, hautement industrialisé, très créateur au point de vue artistique et très évolué sur le plan des premiers principes de la démocratie libérale. Par cycles, à compter d'abord de 1938, puis de 1968, et encore de 1978—je crains fort que nous n'en soyons de nouveau témoins—des expériences d'un caractère particulièrement traumatisant ont privé ce pays de l'épanouissement de la liberté. C'est précisément ce que la plupart d'entre nous, qui vivaient et observaient l'évolution de l'humanité au cours de ce siècle, auraient voulu éviter. Nous espérons assister à l'avènement d'une société plus créatrice.